

## Identité visuelle du programme Erasmus+

### Mentions obligatoires :

Tout matériel et outil de communication destiné à la promotion d'un programme, à l'information du public et à la diffusion des résultats **devra porter le logo** défini par la Commission européenne.

Toute communication ou publication d'un bénéficiaire, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, y compris par Internet ou lors d'une conférence ou d'un séminaire, doit mentionner qu'elle n'engage que son auteur et que la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette communication ou publication.

N'oubliez pas de mentionner également que l'action concernée fait l'objet d'un soutien financier de la part de la Commission européenne avec la mention suivante :

### Les formules à insérer dans toutes les publications :

**Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.**

**Cette publication (communication) n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.'**

N.B. Utilisez la police de caractère '**Arial Narrow**' pour la phrase.

Plus d'informations ici :

[https://www.erasmusplus.fr/penelope/pages/18/identite\\_visuelle](https://www.erasmusplus.fr/penelope/pages/18/identite_visuelle)

